Construction et déconstruction de l'« Empire arverne » : la numismatique face à un concept

SYLVIA NIETO-PELLETIER

Peuple puissant du centre de la Gaule, les Arvernes apparaissent dans les textes au IIIe siècle avant notre ère dans le récit de Tite-Live sur la seconde Guerre Punique[1]. Ils sont notamment mentionnés par la suite lors des conflits qui les opposent aux Romains en 121 avant notre ère[2], au moment de leur alliance avec les Séquanes[3] et durant la Guerre des Gaules[4].

Le concept d'« Empire arverne » élaboré par Camille Jullian au début du XXe siècle, puis celui d'« hégémonie arverne » théorisé par Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu à la fin des années 1960 sont à l'origine d'un courant historiographique fort, exclusivement construit à partir de sources textuelles grecques et romaines, qui a conditionné le développement d'une discipline, la numismatique. L'interprétation excessive des écrits de César, Strabon, Tite-Live, plus particulièrement, a conduit nombre d'historiens et de numismates à admettre l'existence d'une puissance arverne à l'échelle de l'ensemble de la Gaule qui a, pendant longtemps, faussé notre vision de la monnaie gauloise dans sa chronologie tout d'abord, mais également dans ses relations avec le pouvoir. Alors même qu'à partir des années 1980 des progrès majeurs s'opéraient en archéologie, que les découvertes monétaires en contextes datés offraient la possibilité de reprendre et d'actualiser les chronologies existantes, la numismatique celtique restait une discipline cloisonnée. Si de nouvelles chronologies des émissions ont progressivement été proposées, allant dans certains cas à l'encontre de ce qui était jusqu'alors admis, pour les exemplaires en bronze par exemple, elles ont parfois eu de grandes difficultés à s'imposer tant le poids de l'historiographie était, pour ne pas dire est, prégnant.

1. Tite-Live, *Histoire romaine*, XXVII, 39.

2. Notamment Strabon, *Geographie*, IV, 1, 11 ; Tite-Live, *Épitomé*, 61

3. Strabon, *Géographie*, IV, 2, 2.

4. César, *La Guerre des Gaules*, VII.

S'affranchir de ces courants historiographiques devient alors une étape indispensable pour réviser le monnayage des Arvernes et l'ancrer fermement dans une perspective historique et archéologique large, l'histoire économique et monétaire au second âge du Fer.

« Empire arverne » et « hégémonie arverne » : le poids des sources[5]

L'« Empire arverne » de Camille Jullian

Le concept de l'« Empire arverne » semble apparaître en 1901 dans un ouvrage que Camille Jullian consacre à Vercingétorix[6] avant qu'il ne le développe quelques années plus tard dans sa monumentale *Histoire de la Gaule*. Dans un contexte encore empreint d'un nationalisme officiel défendant l'ancienneté de la nation gauloise, Camille Jullian reprend alors les textes de César, Tite-Live et Strabon pour forger l'image d'un peuple arverne conquérant, puissant, et qui exerce un pouvoir sur l'ensemble de la Gaule[7].

Camille Jullian s'appuie sur Tite-Live pour fixer d'un point de vue chronologique l'expansion méridionale de leur empire et sur Strabon pour en délimiter l'étendue.

Tite-Live rapporte en effet que, lorsque Hannibal traverse le midi de la Gaule en 218, il a affaire à diverses populations et notamment aux Volcae. Mais quand son frère Hasdrubal s'y rend en 207, il est accueilli et accompagné par les Arvernes[8]. Camille Jullian interprète alors ce passage de la façon suivante : « Ce nom d'Arvernes était peut-être celui de bandes descendues de la montagne ; il peut aussi signifier simplement que les gens du Midi se disaient clients ou sujets de cette nation. En tout cas, la présence de ce mot au sud des Cévennes indique que dès lors se propageait l'empire du peuple qui le portait[9]. »

Pour en fixer les limites territoriales, il reprend le texte de Strabon : « Le territoire des Arvernes s'étendait à l'origine jusqu'à Narbonne et jusqu'aux frontières de la Massaliotide et

5. Plus largement, la question des hégémonies arverne, ambienne et vénète a été discutée lors du colloque consacré à l'œuvre de Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu dont les actes sont parus dans la *Revue belge de numismatique* 2016 (« Que reste-t-il du *Traité de numismatique celtique* ? Relire l'œuvre de Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu (1905-1995) vingt ans après » ; colloque organisé par P.-M. Guihard et J. van Heesch, 27-28 novembre 2015, Bibliothèque royale de Belgique). On consultera plus particulièrement les contributions de L.-P. Delestrée et J.-L. Brunaux.

6. Camille Jullian, *Vercingetorix*, Paris, Hachette, 1901.

7. Camille Jullian, *Histoire de la Gaule*, 2 vol., Paris, Hachette, 1993 (8 vol. pour la première édition de 1920-1926) ; chapitre XV : L'Empire arverne, (1993) p. 424-428, voir également p. 431-444.

8. Tite-Live, *Histoire romaine*, XXVII, 3.

9. Camille Jullian, *op. cit.*, 1993, p. 425.

les peuples leur étaient soumis jusqu'au Mont Pyréné, jusqu'à l'Océan et jusqu'au Rhin[10]. »

Camille Jullian en conclut donc qu'à partir de 218 les Arvernes forment progressivement un empire sur la Gaule entière, qui intègre également la Belgique. Il nuance néanmoins par la suite quelque peu son propos en précisant qu'il n'y a pas une souveraineté forte qui s'exerçait de façon homogène à l'échelle de la Gaule, mais que les liens qui unissaient les Arvernes aux autres peuples étaient divers. En s'appuyant sur le texte de César, Camille Jullian dresse alors un panorama des relations entretenues par les Arvernes : ces derniers auraient exercé un poids important sur les Gabales, les Vellaves, les Rutènes ; les Lémovices seraient quant à eux des clients très fidèles ; des liens, surtout religieux, seraient également établis avec les Carnutes par l'intermédiaire desquels les Arvernes seraient en rapport avec les Aulerques et les Armoricains ; enfin les Éduens et les Belges ne reconnaîtraient les Arvernes que comme les « puissants du jour[11] ».

Dans la définition de l'« Empire arverne » de Camille Jullian, les considérations économiques et monétaires apparaissent très peu. L'auteur insiste essentiellement sur les aspects religieux, avec la présence de sanctuaires communs, et surtout sur les aspects militaires, ferments de l'unité gauloise alors en construction. La question monétaire est abordée à la fin du chapitre, dans la partie intitulée « Destinées possibles de l'Empire arverne ». Camille Jullian y précise alors que chaque peuple marque ses monnaies « à leurs emblèmes nationaux[12] ».

Les monnaies gauloises sont traitées dans un chapitre à part de son *Histoire de la Gaule* et finalement assez peu en relation avec l'« Empire arverne[13] ». Pour Camille Jullian, les premières monnaies en or, les imitations aux types du statère de Philippe II de Macédoine, sont frappées par les peuples les plus puissants, à savoir les Arvernes, les Bituriges et les Éduens, avant de progressivement se diffuser dans le reste de la Gaule. Il envisage toutefois, mais de façon incertaine, que la frappe de

10. Strabon, *Géographie*, IV, 2, 3.

11. Camille Jullian, *op. cit.*, 1993, p. 426.

12. *Idem*, p. 427.

13. *Idem*, p. 340-348.

ces premières monnaies ait pu commencer chez les Arvernes en raison du monogramme AP présent sur plusieurs statères[14].

L'« hégémonie arverne » de Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu

Au début des années 1970, les travaux de Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu et sa thèse de l'« hégémonie arverne » marquent profondément et durablement non seulement l'étude du monnayage de cette région mais plus généralement la numismatique celtique en faisant de l'« hégémonie arverne » un monopole monétaire. Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu expose plus particulièrement sa thèse tout d'abord en 1969 dans un article coécrit avec Jean-Claude Richard pour les *Mélanges en hommage à Fernand Benoit*, mais surtout en 1973 dans son *Traité de numismatique celtique*[15].

Dans la continuité de Camille Jullian, Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu reprend les textes de César, Tite-Live et Strabon pour définir l'« hégémonie arverne » qui, finalement, est assez comparable à l'« Empire arverne » de Camille Jullian, à l'exception de la présence des Belges, ces derniers formant une hégémonie propre dans l'œuvre de Colbert[16]. En s'appuyant sur le texte de Strabon, Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu suppose que le développement de cette hégémonie est antérieur à 218-207 avant notre ère et propose de considérer l'expansion méridionale des Arvernes comme un couronnement[17].

Mais là où Camille Jullian interprète l'« Empire arverne » comme une volonté de mettre en œuvre l'unité militaire de la Gaule, Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu voit dans l'« hégémonie » la nécessité de créer ou de préserver un climat économique efficace. Jacques Harmand dans son ouvrage sur les Celtes paru en 1970 avait déjà abordé cette question, rejoignant alors en partie la pensée de Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu formalisée en 1969. Jacques Harmand considère en effet que « Chez les Arvernes un atelier se mit à battre monnaie pour toute la Gaule. Ce phénomène se lie évidemment à la suprématie de la monarchie arverne examinée

14. *Idem*, p. 342 et p. 1005, n. 14.

15. Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu et Jean-Claude Richard, « La numismatique de la Gaule et la numismatique de la Narbonnaise », *in Hommage à Fernand Benoit*, Bordighera, t. III, janvier-septembre 1969, p. 99-100 ; J.-B. Colbert de Beaulieu, *Traité de numismatique celtique. 1. Méthodologie des ensembles*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Annales littéraires de l'Université de Besançon », n° 135, 1973, p. 173-176.

16. J.-B. Colbert de Beaulieu, *Traité de numismatique [...]*, *op. cit.*, p. 176-180.

17. *Idem*, p. 173 ; Strabon, *Géographie*, IV, 2, 3.

dans le cadre des structures politiques [...]. Tout se passe comme si les rois clients avaient remis le droit monétaire entre les mains du roi arverne, soit par indifférence envers une forme d'activité [...], soit au contraire par un esprit de compréhension économique [...] Le monnayage d'or bon et lourd de l'unité monétaire a dû permettre une circulation aisée des marchandises dans toute la Celtique gauloise [...][18]. »

En 1973, Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu invoque en effet des raisons de « sécurité, d'efficacité et de rendement » pour expliquer la formation de l'hégémonie arverne. Il suppose que les commerçants ont demandé aux chefs arvernes de les aider et de les protéger directement des trafiquants notamment plutôt que de s'en remettre aux « innombrables autorités locales[19] ».

Dans la continuité de ce raisonnement, Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu dote les Arvernes d'un pouvoir monétaire central « assurant seul jusqu'en 121 l'émission des monnaies d'or dans la partie de la Gaule dont il avait le contrôle[20] » et en fait le précurseur et le diffuseur de la monnaie en Gaule en lui attribuant comme numéraire propre un statère imité de celui de Philippe II de Macédoine. Le fonctionnement de cet atelier aurait pris fin en 121 avec la défaite du roi Bituit, défaite qui signerait le déclin de l'hégémonie arverne. La fin de cette hégémonie aurait généré l'apparition et la multiplication des ateliers monétaires et donc des monnayages de « cités ». Les monnaies d'argent, puis de bronze auraient été frappées par la suite[21].

L'attribution de ces monnaies aux Arvernes est toutefois bien plus ancienne. L'existence, en Gaule, d'imitations du statère aux types de Philippe II de Macédoine est mentionnée dès 1763 dans l'ouvrage de Joseph Pellerin, mais aucune région particulière d'émission n'est alors précisée[22]. L'attribution arverne trouve ses fondements au XIX^e siècle avec l'étude d'Adolphe Duchalais en 1846[23] puis celle de Charles Lenormant en 1856[24]. Adolphe Duchalais propose en effet de voir dans les exemplaires portant au droit un E devant le front et au revers les lettres AP une émission

18. Jacques Harmand, *Les Celtes au second âge du fer*, Paris, F. Nathan, 1970, p. 105.

19. J.-B. Colbert de Beaulieu, *Traité de numismatique [...]*, op. cit., p. 173-174.

20. *Idem*, p. 174.

21. *Ibid.*, p. 222-239.

22. Joseph Pellerin, *Recueil de médailles de peuples et de villes, qui n'ont point encore été publiées, ou qui sont peu connues*, I, Paris, H.-L. Guérin & L.-F. Delatour, 1763, p. 15.

23. Adolphe Duchalais, *Description des médailles gauloises faisant partie des collections de la Bibliothèque royale, accompagnée de notes explicatives*, Paris, impr. Firmin Didot frères, 1846, p. 308.

24. Ch. Lenormant, « Monnaies des Arvernes : Origine de l'or monnayé dans la Gaule », *Revue numismatique*, 1856, p. 325 et suiv.

conjointe des Arvernes et des Éduens. Son argumentation repose sur la mention de ces deux peuples par Strabon, respectivement Αρουέρνοι et « Ἀιδουοι » ou « Εδοῦοι ». Charles Lenormant, quant à lui, suggère d'attribuer au seul peuple arverne les imitations du statère de Philippe II portant le monogramme AP qu'il interprète comme les deux premières lettres du nom grec des Arvernes (Αρουέρνοι, fig. 103).

Même si Adrien Blanchet rappelle dès 1905 que ces deux lettres figurent sur certains statères de Philippe[25] et que, de ce fait, elles ne peuvent pas désigner le nom des Arvernes[26], les études d'Adolphe Duchalais et de Charles Lenormant vont attribuer, pour longtemps, ces émissions aux Arvernes, car ce peuple, que César et Strabon hissent au rang de peuple dominant qui aurait contrôlé la quasi-totalité de la Gaule, se devait d'être à l'origine de la monnaie gauloise.

La thèse de l'« hégémonie arverne » présuppose donc l'antériorité des monnayages en or sur les monnayages d'argent et de bronze, elle érige les Arvernes en puissance monétaire sur la majeure partie de la Gaule et elle fait de la date de 121 un jalon, voire une rupture, dans la chronologie des monnayages gaulois en général et arverne en particulier.

Si Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu est le premier à donner aux Arvernes une domination monétaire, il n'est toutefois pas le seul à avoir repris Camille Jullian pour discuter de la puissance de ce peuple. Plusieurs historiens et numismates ont, jusqu'à une date récente, suivi à des degrés divers ce courant de pensée. Citons par exemple Adrien Blanchet qui, dans son *Traité* en 1905, précise en s'appuyant sur Strabon : « que ce peuple [les Arvernes], si puissant dont la domination s'étendit depuis la Méditerranée jusqu'à l'Océan et jusqu'au Rhin, ait frappé des monnaies d'or, c'est ce dont on ne saurait douter[27] ». Il semble plus mesuré en 1951 en considérant que « pendant une période assez longue, les rois arvernes avaient opprimé tout le midi de la Gaule, de la Méditerranée jusqu'à l'Atlantique[28] ». Émile

25. Se fondant sur l'étude de Ludvig Müller, Adrien Blanchet attribue ces monnaies à l'atelier macédonien de Pella (Ludvig Müller, *Numismatique d'Alexandre suivie d'un appendice contenant les monnaies de Philippe II et III*, Copenhague, B. Luno, 1855; Adrien Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, Paris, E. Leroux, 1905). Les travaux de M. Thompson montrent que les statères avec le monogramme AP, qui servent de modèles aux Gaulois, semblent issus de l'atelier d'Abydos en Asie Mineure, entre 323/2 et 320/19 (Margaret Thompson, « Posthumous Philip II staters of Asia Minor », *in* Simone Scheers (dir.), *Studia Paulo Naster Oblata I : Numismatica Antiqua*, Louvain, Peeters, 1982, p. 59 et pl. VII, n° 29 ; M. Thompson, *Alexander's drachm mints. II, Lampsacus and Abydus*, New York, The American numismatic society, 1991, p. 65 et pl. 24, n° 126a).

26. A. Blanchet, *Traité [...]*, *op. cit.*, p. 211-212.

27. *Idem*, p. 211.

28. Adrien Blanchet, « Philosophie de la numismatique. Réflexion sur les monnaies gauloises », *Revue numismatique*, t. 13, 1951, p. 32.

Thévenot, en 1960, admet quant à lui que « les Arvernes l'emportèrent nettement au IIe siècle [...]. Leur suprématie ne s'exerça réellement que sur les peuples les plus voisins ; elle restait toute nominale vis-à-vis des autres[29]. » Pour Alain Duval, en 1983, il existe une « mouvance arverne », c'est-à-dire un « monde arverne organisé, à une période fort ancienne, autour du Massif central et s'étendant du Bourbonnais à la Méditerranée[30] ». Plus récemment, Brigitte Fischer, en introduction au catalogue des monnaies d'or conservées au musée Bargoin de Clermont-Ferrand précise : « En raison de leur richesse, vantée par les auteurs anciens et de leur situation au cœur même de la Celtique, il semble bien que les Arvernes aient été à l'origine de la fabrication du numéraire gaulois. Cette idée, longtemps admise sans difficulté, est maintenant combattue. À tort, semble-t-il, car l'importance du peuple de Gergovie a été maintes fois décrite aussi bien dans les textes grecs que dans les textes latins et la carte de répartition des monnaies d'or primitives montre une concentration significative sur le territoire de cette cité[31]. » De la même façon, le *Dictionnaire de numismatique* paru en 2001 mentionne à l'entrée « Arvernes » : « Les Arvernes auraient dominé le sud de la Gaule du milieu du IIIe siècle à 121 av. J.-C. Leur monnaie est alors un statère d'or au type de Philippe II de Macédoine. Après 121, ils émettent des statères d'or à la lyre, puis au cheval libre, dont les plus récents portent le nom de Vercingétorix, et des pièces d'argent. Après la conquête romaine, ils frappent l'argent et le bronze [...][32]. »

L'« hégémonie arverne » reconsidérée : Daphné Nash

Dès 1975, soit deux ans seulement après le *Traité* de Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu, Daphné Nash, dans un article paru dans la *Numismatic Chronicle*[33], réfute fermement la thèse de l'« hégémonie arverne ».

Elle appuie tout d'abord son argumentation sur une analyse spatiale des découvertes monétaires qui révèle que plusieurs

29. Emile Thévenot, *Histoire des Gaulois*, 3e édition revue et mise à jour, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 206, 1960, p. 113-114.

30. Alain Duval, « Autour de Vercingétorix : de l'archéologie à l'histoire économique et sociale », in John Collis, Alain Duval, Robert Périchon (dir.), *Le deuxième Âge du Fer en Auvergne et en Forez et ses relations avec les régions voisines*, Actes du IVe colloque de l'AFEAF, Clermont-Ferrand, 1980, université de Sheffield, Saint-Étienne, Centre d'études foréziennes, 1983, p. 313.

31. Brigitte Fischer, *Les monnaies d'or gauloises*, Clermont-Ferrand, Musée Bargoin, 2000, p. 10.

32. Michel Amandry (dir.), *Dictionnaire de numismatique*, Paris, Larousse, 2001, « Arvernes ».

33. Daphné Nash, « The Chronology of celtic Coinage in Gaul: the Arvernian "Hegemony" reconsidered », *Numismatic chronicle*, 7e série, 15, 1975, p. 204-218.

émissions en or précoces ne circulent pas en Auvergne, c'est le cas par exemple de la série au trident (fig. 104), même si, et elle le reconnaît, le nombre d'exemplaires inventoriés pour chacune des séries précoces est souvent très faible[34].

En outre, à partir des trésors d'Uzech (Lot) et de Bridiers (Creuse), elle envisage que les premières monnaies d'argent gauloises, des copies des émissions d'Emporion et de Rhodè, soient contemporaines des premières imitations du statère de Philippe II de Macédoine. Ce faisant, elle remonte considérablement la chronologie des monnaies d'argent[35].

Daphné Nash propose également une autre interprétation des textes de Tite-Live et de Strabon. Que Tite-Live mentionne les Arvernes en 207 lors du passage de Hasdrubal est peut-être effectivement une indication de leur présence à proximité du Rhône, mais en aucun cas un témoignage de l'existence d'un empire. Quant à Strabon, elle rappelle tout d'abord qu'il s'appuie sur Poseidonios dont les connaissances concernent surtout le sud de la Gaule. Elle revient en outre sur l'intérêt particulier qu'il porte aux Arvernes, qui est à rapprocher de leur rôle dans la bataille de 121 et au fait qu'ils ont fourni à Rome le plus prestigieux des prisonniers gaulois[36].

Enfin, elle conclut que les sources textuelles et l'archéologie montrent que les Arvernes étaient certes un peuple important, mais qu'il est difficile d'admettre l'existence d'un « empire » ou d'une « hégémonie » à l'échelle de la Gaule.

L'impact de ces courants historiographiques sur l'étude des monnaies gauloises

L'article de Daphné Nash n'a trouvé que peu d'écho dans la communauté des numismates de l'époque et dans celle de la génération suivante, qui étaient essentiellement marquées par l'œuvre de Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu. Les travaux de ce dernier, à partir des années 1950, ont réellement, par leur ampleur et leur nouveauté, révolutionné la discipline : renouvellement des

34. *Idem*, p. 208.

35. *Ibid.*, p. 216.

36. *Ibid.*, p. 212-213.

problématiques, mise en œuvre des études de liaisons de coins; la manière d'aborder la numismatique celtique fut profondément modifiée. De fait, les différentes thèses défendues par Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu, dont celle de l'hégémonie arverne avec ce qu'elle implique en termes de chronologie des émissions, d'attribution et de rapport de la monnaie avec les autorités émettrices, ont été très largement suivies. Finalement, la recherche n'a pu se libérer que tardivement et progressivement de ce courant historiographique fort.

Pourtant, dans les années 1980-1990, les découvertes en nombre plus important de monnaies en contextes datés avaient permis de reprendre les chronologies précédemment établies à l'aide des seules sources textuelles grecques et romaines, d'appuyer le schéma esquissé par Daphné Nash et de remonter également la chronologie des exemplaires en bronze frappés et des potins[37].

Si l'étude des monnaies est, depuis, plus fermement attachée aux contextes archéologiques, l'intégration de ces chronologies dans la communauté des numismates a été progressive, si bien que les liens peuvent paraître encore parfois ténus.

En ce qui concerne les attributions des imitations du statère de Philippe II de Macédoine, le peu de lieux de découverte recensés, l'absence ou presque de contexte archéologique et la diversité des types monétaires représentés, corrélés à la difficulté à définir la nature précise des entités territoriales à date haute[38], ne permettent qu'un traitement malaisé de la question des autorités émettrices. Pourtant, il est d'usage d'attribuer certaines séries d'imitations à des peuples précis, les Arvernes[39], les Éduens ou les Séquanes[40] à partir de la répartition des trouvailles monétaires, ces dernières recouvrant parfois de vastes aires de circulation.

Si l'idée d'« Empire arverne » n'est certes plus acceptée et si la majorité des historiens, archéologues et numismates suivent aujourd'hui la voie tracée par Daphné Nash, la notion d'« hégémonie » semblait encore perdurer quelque peu, au moins jusqu'au début des années 2000[41].

37. Voir notamment les contributions de Katherine Gruel et de Philippe Charrotet dans Sylvia Nieto-Pelletier (coord. scient.), *Les monnaies gauloises. Origine, fabrication, usages*, *Dossiers d'Archéologie*, n° 360, novembre-décembre 2013.

38. Stephan Fichtl, « Le III[e] s. av. n. è. : genèse des entités politiques en Gaule ? », dans Christine Mennessier-Jouannet, Anne-Marie Adam, Pierre-Yves Milcent (dir.), *La Gaule dans son contexte européen aux IV[e] et III[e] siècles avant notre ère*, Actes du XXVII[e] colloque international de l'AFEAF (Clermont-Ferrand, 29 mai-1[er] juin 2003), Thème spécialisé, Lattes, Édition de l'Association pour le développement de l'archéologie en Languedoc-Roussillon, 2007, p. 266.

39. Simone Scheers, « Monnaies celtiques », in Claude Brenot et Simone Scheers, *Catalogue des monnaies massaliètes et monnaies celtiques du Musée des Beaux-Arts de Lyon*, Leuven, 1996, p. 72, et Simone Scheers, « La naissance du monnayage d'or en Gaule d'après les influences étrangères », in K. Strobel, R. Loscheider (dir.), *Forschungen zur Monetarisierung und ökonomischen Funktionalisierung von Geld in den nordwestlichen Provinzen des Imperium Romanorum. Die Entstehung eines europäischen Wirtschaftsraumes*. Akten des 2. Trierer Symposiums zur antiken Wirtschaftsgeschichte, Treves, Kliomedia, 2004, p. 9, qui précise à propos des statères avec le monogramme AP, le foudre et l'épi : « Comme ils circulent surtout entre la haute vallée de la Loire et du Rhône, ils ont été attribués aux Arverni et cette attribution est peut-être à retenir ». Voir également Jacques Corrocher avec la collaboration de Brigitte Fischer, « Les monnaies gauloises de l'Allier », in Didier Marcilhac, Vincent Guichard (dir.), *Les âges du Fer en Nivernais, Bourbonnais et Berry oriental. Regards européens sur les âges du Fer en France*, Actes du 17[e] colloque de l'AFEAF, Glux-en-Glenne : Centre archéologique européen du Mont Beuvray, 2002 (Bibracte 6), p. 191.

40. S. Scheers, « Monnaies celtiques », *art. cit.*, p. 72-73.

41. B. Fischer, *Les monnaies d'or [...]*, *op. cit.*, p. 10 ; M. Amandry, *Dictionnaire [...]*, *op. cit.*, « Arvernes ».

Les Arvernes, un peuple puissant tourné vers le sud de la Gaule

Les études menées ces dernières années ne remettent pas en cause l'importance du peuple arverne, mais elles en réduisent fortement l'étendue géographique et réfutent une domination monétaire sur l'ensemble de la Gaule[42]. Si cette puissance ne paraît pas s'être exercée, au moins d'un point de vue monétaire, au-delà des territoires attribués aux Vellaves et aux Gabales situés immédiatement au sud de la région des Arvernes[43], des relations privilégiées et probablement anciennes semblent néanmoins attestées entre les Arvernes et le sud de la Gaule.

Les données actuellement disponibles montrent qu'un nombre important de monnaies attribuées aux Arvernes, essentiellement en alliage cuivreux (bronze frappé et potins), sont recensées sur le pourtour méditerranéen qui constitue de fait l'aire de circulation secondaire du monnayage arverne à La Tène D2 et peut-être à La Tène D1b[44]. L'imitation de type massaliète conforte également ces contacts[45]. Bien que les sources textuelles relatives aux Arvernes soient à interpréter avec précaution, la multiplication des occurrences relatives à ce peuple chez les auteurs anciens a permis à John Collis de conclure que les Arvernes étaient un des peuples gaulois qui avait les rapports les plus réguliers avec le monde méditerranéen[46]. En outre, les travaux de linguistique historique de Jean-Pierre Chambon pourraient également renforcer l'hypothèse d'une ouverture des Arvernes vers le Sud[47]. Enfin, l'étude des rapports isotopiques du plomb réalisée sur des monnaies d'argent attribuées aux Arvernes, aux Cadurques et aux Rutènes suggère, encore de façon hypothétique, des rapprochements entre ces trois régions[48]. Si les données numismatiques soulèvent un certain nombre d'interrogations quant aux contacts que les Arvernes ont pu entretenir avec les territoires du sud de la Gaule, elles ne permettent pas, à elles seules, d'y répondre. Il convient dès à présent de les croiser avec l'ensemble du mobilier archéologique, céramique en particulier, dans la continuité des travaux initiés dès le début des années 1990 par Vincent Guichard[49].

42. Frédéric Trément, « Aux origines de la cité arverne », *in* Daniel Martin (dir.), *L'identité de l'Auvergne (Auvergne-Bourbonnais-Velay). mythe ou réalité historique. Essai sur une histoire de l'Auvergne des origines à nos jours*, Nonette (Puy-de-Dôme), Créer, 2002, p. 188-189 ; S. Nieto-Pelletier, *Catalogue des monnaies celtiques, vol. 1, Les Arvernes*, Paris, Bibliothèque nationale de France/Musée d'Archéologie nationale, 2013.

43. S. Nieto-Pelletier, *Catalogue des monnaies [...]*, *op. cit.*, p. 146-149.

44. *Idem*, p. 152-155. L'abondance des potins dits « au long cou » à la fois sur l'*oppidum* de Corent et sur plusieurs sites du midi de la Gaule a conduit Michel Py à suggérer une pluralité des centres de production (Michel Py, *Les monnaies préaugustéennes de Lattes et la circulation monétaire protohistorique en Gaule méridionale*, Lattes, Association pour le développement de l'archéologie en Languedoc-Roussillon, Lattara, 19, 2 vol., 2006, p. 428-429 ; S. Nieto-Pelletier, *Catalogue des monnaies [...]*, *op. cit.*, p. 155).

45. S. Nieto-Pelletier, *Catalogue des monnaies [...]*, *op. cit.*, p. 62.

46. John Collis, Jonathan Dunkley, Vincent Guichard et Christine Mennessier-Jouannet, « La Basse-Auvergne à la fin du second âge du fer, un aperçu des recherches en cours », *Chroniques historiques*, 19, 1997, p. 9.

47. Jean-Pierre Chambon, « Les limites méridionales de la cité des Arvernes et la toponymie : pérennité du cadre géopolitique, unité et horizons de relations de l'Arvernie aux époques antiques et tardo-antiques », *in* Jean Foyard, Philippe Monneret (dir.), *Mélanges de dialectologie, toponymie, onomastique offerts à Gérard Taverdet*, Dijon, ABELL, université de Bourgogne, 2001, p. 77-118.

48. S. Nieto-Pelletier, *Catalogue des monnaies [...]*, *op. cit.*, p. 105-110.

49. Vincent Guichard, Patrick Pion, Fernand Malacher et John Collis, « À propos de la circulation monétaire en Gaule chevelue aux II^e^ et I^er^ siècles av. J.-C. », *Revue archéologique du Centre de la France*, t. 32, 1993, p. 45 ; Frédéric Trément, « Aux origines de la cité arverne », *art. cit.*

50. Laurent Olivier, « Il faut défendre la Gaule », *in* Sabine Rieckhoff (dir.), *Celtes et Gaulois dans l'Histoire, l'historiographie et l'idéologie moderne*, Actes de la table ronde de Leipzig, 16-17 juin 2005, Glux-en-Glenne, coll. Bibracte 12/1, 2006, p. 155.

51. *Ibid.*

52. Un nouvel exemplaire en or a été signalé par Louis-Fol Delestrée en 2014 (Louis-Fol

Vercingétorix, « premier personnage historique de l'histoire nationale française[50] »

Poids des sources textuelles, poids de l'historiographie au premier rang de laquelle figure Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu, mais poids également du nom de Vercingétorix, « premier personnage historique de l'histoire nationale française[51] ».

Ce chef arverne a émis des monnaies à son nom en or mais également en orichalque. À ce jour, ce numéraire se compose de 30 monnaies conservées dans des collections publiques et privées, 27 sont en or et 3 en orichalque[52].

Parmi les exemplaires en orichalque, deux sont conservés au musée d'Archéologie nationale à Saint-Germain-en-Laye (MAN) et ont été recueillis sur le site d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or) lors des fouilles de Napoléon III[53]; le troisième est passé en vente en 2013[54]. L'exemplaire qui porte le n° 285 dans le médaillier du MAN est signalé pour la première fois en 1866 dans l'*Histoire de Jules César* de Napoléon III, plus particulièrement dans la partie de l'appendice C consacrée aux « Monnaies gauloises (camp D, au bord de l'Ose) » réalisée par Félicien de Saulcy[55] (fig. 105).

Cette pièce, est-il écrit, « semble être de cuivre, et pourrait cependant n'être qu'un statère de très bas electrum[56] ». Cette monnaie a notamment servi d'argument décisif pour les numismates de l'époque en faveur de la localisation d'Alésia. Félicien de Saulcy écrit à son propos en 1867 : « [...] les fouilles de Grésigny ont fourni un statère à très bas titre du grand homme qui s'illustra dans Gergovia et dans Alésia. [...] Il était difficile d'espérer une preuve plus péremptoire de l'identité d'Alise-Sainte-Reine avec l'Alésia de César[57]. »

Cette monnaie n'a cependant pas été immédiatement reproduite. Peut-être craignait-on, comme l'a suggéré Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu, que l'argument fût de moindre valeur si on révélait que l'exemplaire au nom de Vercingétorix n'était pas en or mais dans un alliage s'apparentant davantage

Delestrée, « Les statères de Vercingétorix : nouveaux apports, essai de synthèse », *Cahiers numismatiques*, n° 200, 2014, p. 23-35); une troisième monnaie en orichalque, répertoriée une première fois par Michel Feugère et Michel Py comme un « statère en bronze de Vercingétorix » (M. Feugère et M. Py, *Dictionnaire des monnaies découvertes en Gaule méditerranéenne (530-27 av. notre ère)*, Montagnac / Paris, BnF / Mergoil, 2011, p. 341) a pu être étudiée avant sa mise en vente (S. Nieto-Pelletier, « Une nouvelle monnaie en laiton au nom de Vercingétorix », *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, n° 2, février 2012, p. 34-37). Nous renvoyons également à : J.-B. Colbert de Beaulieu, G. Lefèvre, « Deux bronzes épigraphes de Vercingétorix », *Bulletin de la Société française de numismatique*, avril 1962, p. 142-143, et J.-B. Colbert de Beaulieu, G. Lefèvre, « Les monnaies de Vercingétorix », *Gallia*, XXI, 1963, p. 11-75; J.-B. Colbert de Beaulieu, « Les monnaies de Vercingétorix : nouvelles acquisitions », *Gallia*, XXIV, 1966, p. 21-28; J.-B. Colbert de Beaulieu, « Les monnaies de bronze de Vercingétorix. Faits et critique », *Cahiers numismatiques*, 12-13, 1967, p. 356-372; J.-B. Colbert de Beaulieu, « Les monnaies de Vercingétorix : nouvelles acquisitions (II) », *Gallia*, XXVIII, 1970, p. 1-9; S. Nieto-Pelletier, *Catalogue des monnaies [...]*, *op. cit.*

53. B. Fischer, K. Gruel, « Catalogue des monnaies gauloises », in Michel Reddé et Siegmar von Schnurbein (dir.), *Alésia. Fouilles et recherches franco-allemandes sur les travaux militaires romains autour du Mont-Auxois (1991-1997), 2- Le matériel*, Paris, de Boccard, Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres, XXII, 2001, p. 22 et pl. 1, n° 3-4.

54. CGB, VSO Monnaies 57, 20 février 2013, p. 210-211, n° 401.

55. Napoléon III, *Histoire de Jules César, II. Guerre des Gaules*, Paris, H. Plon, 1866, p. 560 et suiv. Il convient de rappeler que si l'ensemble des structures mises au jour sur les pentes et au pied du Mont Réa semblent liées au siège, le « camp D », tel qu'il est défini par Napoléon III, n'existe pas (Michel Reddé et Siegmar von Schnurbein (dir.), *Alésia [...], op. cit., vol. 1 : Les fouilles, vol. 2 : Le matériel*, Paris, de Boccard, Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres, XXII, 2001, vol. 1, p. 467-471 et vol. 2, p. 5-6).

56. Napoléon III, *Histoire de Jules César, II*, *op. cit.*, 1866, p. 560.

57. Félicien de Saulcy, « Numismatique des chefs gaulois mentionnés dans les Commentaires de César », *Annuaire de la Société française de numismatique*, 1867, p. 30.

au bronze[58]. En 1875, le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* reprend la description de la monnaie donnée dans l'ouvrage de Napoléon III[59] et c'est dans l'album Barthélémy qu'est suggérée, pour la première fois, l'hypothèse d'un alliage en laiton[60].

Ainsi, en l'absence de représentation de cette monnaie au XIX^e^ et dans la première moitié du XX^e^ siècle, on a considéré qu'une monnaie d'or (ou d'électrum) au nom de Vercingétorix avait été recueillie à Alésia. Il faut attendre 1962 et la communication présentée par Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu et Georges Lefèvre à la Société française de numismatique (SFN) pour que cette monnaie soit identifiée comme étant en bronze et non plus en or et que, pour la première fois, elle soit montrée devant une assemblée de numismates[61]. Ce n'est qu'en 1963 que la monnaie est enfin reproduite, dans l'importante étude de Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu et Georges Lefèvre consacrée aux monnaies au nom de Vercingétorix[62].

De la même façon, l'exemplaire à la tête casquée n°283 a d'abord été décrit comme une monnaie d'or dans l'inventaire des monnaies d'Alésia de 1866 et reproduit dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* avec le signe désignant l'or[63] (fig. 106). Toutefois, si cet exemplaire a été attribué aux Arvernes il n'a pas été immédiatement reconnu comme une monnaie de Vercingétorix. En 1962 lors de leur communication, Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu et Georges Lefèvre l'identifient comme une monnaie de bronze au nom de Vercingétorix au type à la tête casquée et font état de liaisons de coins avec les deux statères en or à la tête casquée découverts dans le trésor de Pionsat (Puy-de-Dôme)[64] (fig. 107).

La nature de l'alliage métallique de ces monnaies suscite alors quelques débats. En 1966, Jean Lafaurie considère que l'exemplaire n°283 à la tête casquée est une monnaie d'or fourrée dont il ne reste que l'âme en bronze[65]. Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu répond longuement aux observations de ce dernier et réfute son opinion en faisant état de résultats d'analyses

58. J.-B. Colbert de Beaulieu, « Les monnaies de bronze [...] », *art. cit.*, p. 356.

59. *Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique*, publié par la commission instituée au ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts, Paris, Imprimerie nationale, vol. I (de A à G), 1875, p. 37.

60. Sous le dessin d'un statère d'or de Vercingétorix, l'auteur écrit « Autre, électrum bas ou laiton oxidé [sic]. Alise. 4,59 g » (A. de Barthelémy, *Albums de dessins de monnaies gauloises*, *vol. II, l'Aquitaine*, ms., Paris, Cabinet des médailles de la BnF, s. d., pl. 24, n° 13).

61. J.-B. Colbert de Beaulieu et G. Lefèvre, « Deux bronzes épigraphes [...] », *art. cit.*, p. 143.

62. J.-B. Colbert de Beaulieu et G. Lefèvre, « Les monnaies de Vercingétorix », *art. cit.*, p. 45.

63. Napoléon III, *Histoire [...]*, *op. cit.*, p. 360 ; *Dictionnaire archéologique de la Gaule [...]*, *op. cit.*, p. 37, fig. 123.

64. BnF 3775 et exemplaire de la coll. Motte (ex Changarnier) ; J.-B. Colbert de Beaulieu et G. Lefèvre, « Deux bronzes épigraphes [...] », *art. cit.*, p. 143 ; J.-B. Colbert de Beaulieu et G. Lefèvre, « Les monnaies de Vercingétorix », *art. cit.*, p. 33, 43, 46, 49.

65. Jean Lafaurie, « Le statère de Vercingétorix casqué, trouvé à Grésigny-Sainte-Reine », *Bulletin de la Société française de numismatique*, juillet 1966, p. 75.

réalisées par le laboratoire des musées du Louvre et publiés en 1967 qui révèlent la présence de zinc, caractéristique des alliages d'orichalque[66]. Si Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu conclut que ces monnaies ont certainement été fabriquées à partir de laiton, il utilise néanmoins le terme générique de « bronze » pour les qualifier, ce qui a conduit à considérer, à partir de cette date, que deux exemplaires en bronze au nom de Vercingétorix avaient été découverts à Alésia.

Au début des années 2000, grâce à l'amabilité de Laurent Olivier, conservateur en chef au MAN, ces deux monnaies ont pu être étudiées et analysées à l'IRAMAT Centre Ernest-Babelon[67]. Les résultats d'analyses ont confirmé que l'alliage mis en œuvre n'était pas du bronze au sens strict du terme (cuivre-étain), mais bien de l'orichalque (cuivre-zinc)[68].

Cette précision est importante, car elle offre la possibilité de considérer ces deux monnaies sous un jour nouveau et de remonter légèrement la chronologie des premiers exemplaires gaulois en laiton[69]. En effet, les nombreuses analyses réalisées jusqu'alors semblaient montrer que l'orichalque n'était utilisé dans la fabrication monétaire gauloise que dans la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère. Si l'ensemble des données numismatiques corrélé à l'analyse spatiale de répartition des exemplaires au nom de Vercingétorix a permis de considérer ces monnaies comme une émission obsidionale, liée au siège d'Alésia[70], la question de leur fabrication reste encore quelque peu en suspens; seule l'analyse du mobilier métallique recueilli sur le site d'Alésia pourrait valider les différentes hypothèses de refonte envisagées[71].

De l'« Empire arverne » de Camille Jullian à l'« hégémonie arverne » de Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu, l'étude du monnayage attribué aux Arvernes s'est longtemps trouvée prisonnière de concepts forts, élaborés à partir de l'interprétation de quelques sources textuelles grecques et romaines, aujourd'hui

66. J.-B. Colbert de Beaulieu, « Les monnaies de bronze [...] », *art. cit.*, p. 365-368 (p. 370, note 35).

67. Analyse par activation aux neutrons rapides de cyclotron. Une partie des analyses a été réalisée au laboratoire Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute Température et Irradiation (CEMHTI), CNRS, UPR 3079.

68. S. Nieto, « Monnaies arvernes (Vercingétorix, Cas) en orichalque », *Revue numismatique*, 2004, p. 5-25.

69. Notons toutefois que l'exemplaire en laiton découvert à Villeneuve-Saint-Germain pourrait provenir d'un contexte LT D2a (Jean Debord et Éric Huysecom, « Une contrefaçon en laiton de statère ambien uniface », *Cahiers numismatiques*, 68, juin 1981, p. 54-55. Nous remercions Colin Haselgrove pour les informations qu'il nous a apportées.

70. J.-B. Colbert de Beaulieu, G. Lefèvre, « Les monnaies de Vercingétorix », *art. cit.*, p. 63-65 ; Brigitte Fischer, « Les monnaies à légende Vercingétorix », *in* Christian Goudineau, *Le dossier Vercingétorix*, Arles, Actes Sud-Errance, 2001, p. 236 ; S. Nieto-Pelletier, *Catalogue des monnaies [...]*, *op. cit.*, p. 124.

71. S. Nieto-Pelletier, *Catalogue des monnaies [...]*, *op. cit.*, p. 124-125.

largement reconsidérées, mais dont la recherche n'a pu se libérer que tardivement et progressivement. Paradoxalement, l'aspect absolument novateur des réflexions et travaux de Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu a fortement contribué au développement et au renouvellement de la numismatique celtique.

Les études menées ces dernières années ne remettent certes pas en cause l'importance du peuple arverne, mais elles en réduisent grandement l'étendue géographique, atténuent considérablement sa domination monétaire et réfutent de fait la thèse de son hégémonie. Les données compilées montrent que cette « puissance arverne » ne se serait pas exercée, d'un point de vue monétaire, au-delà des petits territoires attribués aux Vellaves et aux Gabales. Cependant, quelle que soit l'échelle à laquelle on se place, immédiatement au sud de leur territoire avec les peuples « clients » ou sur le pourtour méditerranéen qui a constitué leur aire de circulation monétaire secondaire, il semble assuré que les Arvernes ont entretenu des rapports privilégiés et préférentiels avec le sud de la Gaule, dont la nature reste à déterminer.